

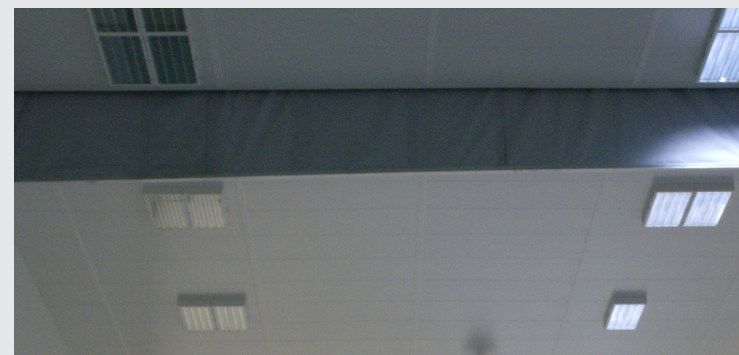
SmokeFix

ÉCRAN DE CANTONNEMENT FIXE



SmokeFix est un écran de cantonnement en toile souple garantissant une grande résistance au feu et permettant le cantonnement des bâtiments et la limitation de propagation d'incendie.

Solution idéale pour les bâtiments de grandes dimensions.





SmokeFix

CANTONNEMENT

Description

Les écrans SmokeFix sont constitués d'une ou de plusieurs toiles textiles fixées sur la structure du bâtiment ou sur une structure support dédiée.

Domaine d'utilisation

La simplicité d'installation ainsi que les multiples formats possibles permettent une utilisation de ces écrans dans des grands espaces ainsi que des lieux confinés (ex. faux-plafond).

La légèreté de ce système autorise une installation sur des charpentes sans apport de charge significatif.

RÈGLEMENTATION

L'utilisation des écrans fixes de cantonnement est prévue par la réglementation française (instruction technique 246 §6.1.2).

Les écrans SmokeFix sont certifiés CE NF EN 12101-1.

SOUCHIER-BOULLET S.A.S.

UNE SOCIÉTÉ
adexsi

11, rue des Campanules - CS30066
77436 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2
Tél. **01 60 37 79 50** - Fax 01 60 37 79 89
communication@souchier.com
www.souchier.com

Dimensions

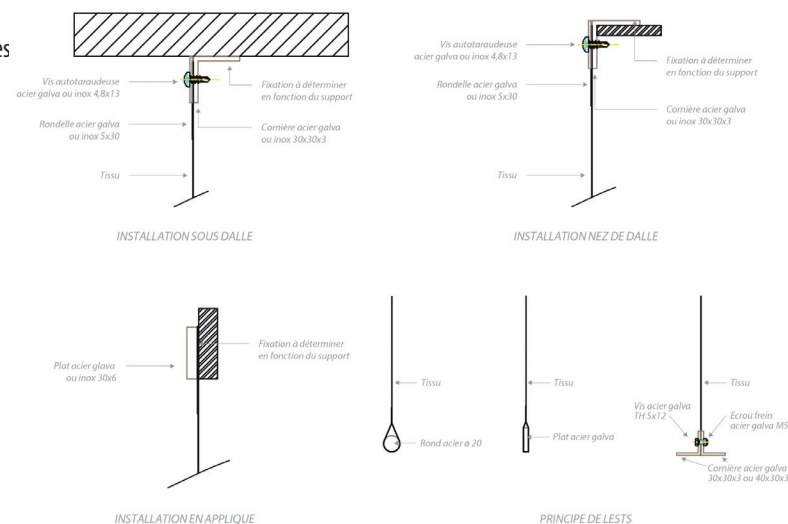
- La configuration dimensionnelle de ces toiles est la suivante :
 - Sans limite, avec jonction par couture entre les lés.
 - Sans limite, avec recouvrement de 600 mm entre deux toiles.
 - Hauteur maxi. : 10 m.

Remplissages

- Tissu en fibre de verre, enduit de polyuréthane sur les deux faces.
- Épaisseur : 0,37 mm ($\pm 0,06$ mm).
- Densité : 0,450 kg/m² (± 10 %).
- Réaction au feu : B s2 d0.

Installation

- Fixation de l'écran par sa partie supérieure à la structure du bâtiment ou à une structure support dédiée. L'écran est équipé en partie basse d'un lest afin de limiter la déflexion.
- Il peut également être fixé en partie latérale et / ou en partie basse selon la configuration des locaux.



www.ced.fr (03-2014 / PEC - 10-3-11-309) Textes, photos et illustrations non contractuels.
Souchier se réserve, en fonction des caractéristiques et des techniques, de modifier sans préavis la composition et les conditions d'utilisation de ses matériaux.

